

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 279-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1106

Déposée le: 16.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)
Seiler (Trubschachen, Les Verts)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.11.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Etape bernoise du Tour de France 2016

Le Tour de France, le « troisième événement sportif le plus suivi au monde », fera étape dans le canton de Berne trois jours durant en 2016, du 18 au 20 juillet. Le 18 juillet, le peloton, flanqué de la gigantesque caravane motorisée et des hélicoptères assurant la surveillance du trafic et les retransmissions télévisées, fera la route du Jura français à Berne. Le 19 juillet, repos. Le 20 juillet, le peloton traversera la vieille ville avant de se diriger vers le Valais via le Simmental et Gesenay. Un budget d'un million de francs est prévu à cet égard. Or, la ville de Düsseldorf prévoit plus de onze millions d'euros pour les trois jours que passera en ses murs le Tour de France en 2017 ; le parlement de la ville a voté un crédit de 6,2 millions d'euros à une voix de majorité seulement. Le maire de Londres avait auparavant retiré la candidature de sa ville au motif que la dépense était disproportionnée par rapport aux rentrées financières¹.

Même si un riche investisseur se déclare prêt à prendre une partie des frais à sa charge, le canton devra à n'en pas douter allouer une subvention de la compétence du Grand Conseil.

¹ <http://www.spiegel.de/sport/sonst/duesseldorf-will-start-der-tour-de-france-2017-a-1061412.html>

L'expérience des villes de l'étranger qui ont accueilli le Tour de France montre que l'événement entraîne de considérables restrictions de la liberté de mouvement de la population et des visiteurs. Des régions entières sont mobilisées, le trafic est bloqué des heures durant et les routes sont fermées même pour les piétons. En pleine saison, les touristes « normaux » sont gênés dans leurs mouvements, ce qui ne les incite guère à prolonger leur séjour. Le Tour de France n'est par ailleurs pas un exemple pour le sport de masse : la moitié ou presque des coureurs qui l'ont gagné depuis 1999 ont été disqualifiés après-coup pour dopage. Et, pendant la course, des coureurs sont régulièrement disqualifiés.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles garanties le Conseil-exécutif a-t-il données aux organisateurs du Tour de France en ce qui concerne les finances et l'engagement des forces de police ?
2. Quelles seront les dépenses directes et indirectes pour le canton (subventions, dépenses de la Police cantonale pour régler la circulation et dévier le trafic, remise d'émoluments, prestations propres de l'administration cantonale, etc.) ?
3. Le Conseil-exécutif peut-il garantir que toutes les dépenses, directes et indirectes, y compris celles financées par des fonds, sont prises en compte ?
4. Le canton doit-il également s'associer aux événements prévus en ville de Berne ?
5. La ville de Berne ne prévoit pas plus de 200 000 francs. Le reste devra être financé par le canton et relèvera vraisemblablement de la compétence du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif est-il disposé à soumettre le plus rapidement possible la demande de crédit au Grand Conseil ?

Motivation de l'urgence :

Alors que dans d'autres villes, le législatif a pu se prononcer sur les crédits nécessaires un ou deux ans avant, chez nous, le directeur de l'économie publique et le maire de Berne ont annoncé la nouvelle sans consulter personne. L'événement aura lieu dans huit mois seulement ; les préparatifs devront commencer rapidement et il faudra de l'argent pour les financer. Il ne saurait être question d'allouer un crédit supplémentaire.

Destinataires

- Sélectionner la Direction
- Grand Conseil